

## Déclaration de Berlin relative à l'éthique professionnelle et aux principes professionnels

---

*(adoptée à la BMV 2014, Berlin)*

### Avant-propos

Il y a 15 ans déjà, le DBSH (Association professionnelle allemande du travail social) élaborait des principes d'éthique professionnelle. Au cours des dernières années, les exigences éthiques ont changé dans la pratique du travail social et l'acceptation des principes éthiques et des droits de l'homme s'est étendue.

Aujourd'hui, la relation entre l'éthique fondamentale et les principes professionnels doit être refondée, renégociée et l'importance d'une éthique professionnelle soulignée.

Dans son propre intérêt, le travail social est davantage évalué d'un point de vue économique, au-delà de la question de la justice sociale et de la dignité humaine.

La pratique du travail social se voit, à différents niveaux, confrontée aux conséquences du développement néo-libéral des sociétés. Une orientation vers une éthique professionnelle transparente et logique, répondant à un niveau de compétences propre, est actuellement nécessaire dans les situations de dilemmes. C'est le seul moyen pour les collaborateurs de se tourner vers une éthique professionnelle lorsque la pensée néo-libérale dans la société réduit la question à l'efficacité et à la performance et lorsque la compassion et la solidarité se perdent.

La présente « Déclaration de Berlin » décrit les tâches et les perspectives liées à l'établissement d'une éthique professionnelle du travail social. Nous invitons tous les intéressés à apporter leur contribution.

Nous remercions les personnes qui ont activement participé aux travaux préparatoires de la déclaration de Berlin et de l'éthique professionnelle. Sans leur engagement bénévole, il ne serait pas possible de poursuivre les principes d'éthique professionnelle.

Nous nous réjouissons de pouvoir mener une discussion très intéressante en vue d'établir une éthique professionnelle, représentant le noyau de la pratique sociale professionnelle dans son cadre de référence éthique.

Les présidents fédéraux

*Michael Leinenbach et  
Gabriele Stark-Angermeier*

## Déclaration de Berlin

### Le travail social en tant que profession

La résolution de problèmes sociaux implique une action professionnelle. La formation dans le domaine du travail social en Allemagne remonte à un siècle. Pendant toute cette période, la formation dans les établissements d'enseignement supérieur et les universités a été perfectionnée et différenciée par des orientations sociétales et des évolutions sociales ainsi que par des études scientifiques et des compétences méthodiques. Aujourd'hui, le travail social est considéré comme une profession à part entière. Une profession définit, de façon autonome, le cadre régulier de son activité. Elle s'oriente vers des traditions historiques et vers les discours théoriques de la discipline. Du point de vue de l'association professionnelle, le travail social a adopté une position autonome, indépendamment du cadre réglementaire des responsables et des organisations ainsi que des exigences imposées dans les différents domaines d'activité du travail social.

Le travail social se situe dans une relation réflexion-action entre

- la mission sociale,
- la mission confiée par le public et le processus d'aide et/ou d'assistance communiqué associé,
- la prise de parti nécessaire et l'influence sur l'environnement (socio-)politique afin de traiter les causes structurelles des problèmes sociaux
- et les conditions générales que les responsables mettent à disposition pour assurer une aide efficace.

Cette relation particulière définit le caractère unique du travail social professionnel. Compte tenu des volumes de connaissances scientifiques, du savoir-faire technique disponibles et des libertés d'action nécessaires, les critères requis par une profession sont remplis.

L'autonomie professionnelle nécessaire, le caractère singulier des compétences et la position de force associée à la mission et à l'activité du travail social requièrent l'auto-contrôle sur la base d'une éthique professionnelle. Un auto-contrôle et l'assurance des compétences professionnelles sont donc nécessaires parce que le travail social ne peut accomplir sa mission que dans une collaboration avec le public. Au final, ce sont les destinataires, eux-mêmes, qui travaillent à une résolution des problèmes et qui élargissent leurs moyens d'action.

### Une éthique professionnelle est indispensable pour le travail social

Les principes éthiques et l'identité professionnelle sont les bases d'une action professionnelle. Dans le discours éthique, des questions cruciales sur la légalité et la légitimité des missions, nécessitant une réflexion, peuvent se poser. Il semble important de noter les valeurs et les principes représentés, non seulement comme base d'un point de vue éthique, mais ces derniers peuvent également avoir des répercussions directes sur la pratique professionnelle. Il convient de démontrer et de fonder les limites éthiques de l'action professionnelle ainsi que de clarifier sa valeur générale pour l'intérêt commun et l'importance du maintien de la justice sociale.

### La perspective disciplinaire

Le travail social révèle et démontre la compétence pratique par la connaissance des valeurs et des actions qui permettent d'identifier et d'évaluer des charges dans certaines situations de vie ainsi que d'indiquer des voies pour alléger ces charges. Ces compétences sont nécessaires pour comprendre les besoins d'action dans le cadre d'un dialogue et/ou en collaboration avec le public, élaborer des approches personnalisées et mettre en œuvre des stratégies d'aide ciblées. Celles-ci englobent une évaluation et un perfectionnement régulier de la pratique professionnelle.

Au-delà de la perspective d'action professionnelle, une idée scientifique de la façon dont on peut vivre ensemble dans la société, entre dans le cadre des prestations du travail social pour que les besoins humains fondamentaux soient pris en considération. Font partie de ces prestations l'amélioration de la situation de vie, la contribution et la participation ainsi que des structures sociales justes dans la société.

Le travail social est un métier et une profession à part entière. Son orientation éthique comprend ces deux dimensions. L'orientation vers la dignité humaine, la justice sociale, la participation et les droits de l'homme universels, associée à des valeurs éthiques fondées, définissent l'aspect technique du travail social.

### **Les droits de l'homme comme cadre d'orientation éthique**

Une action éthique et les valeurs professionnelles correspondantes émanent des traditions et des influences sociales. Il est reconnu qu'une éthique professionnelle ne peut être élaborée indépendamment des pensées philosophiques profondément ancrées dans l'histoire de l'humanité de l'Europe. Avec la mondialisation, des influences d'autres cultures se sont ajoutées.

Les traditions humanistes et l'orientation vers la dignité humaine et les droits de l'homme associés constituent les bases d'une éthique professionnelle, dans laquelle se retrouvent les divers courants culturels, religieux et philosophiques dans le travail social.

L'application de la loi fondamentale de la République Fédérale d'Allemagne, la Charte européenne des droits fondamentaux, la Convention des droits de l'homme, la Charte sociale de l'UE et la Déclaration universelle des droits de l'homme et ses conventions prévoient d'autres arguments et éléments relatifs à l'éthique du travail social.

La dignité humaine et les droits de l'homme prédéterminent, d'une part, des standards de base pour une action sociale et nationale individuelle. En tant qu'utopies réelles au-delà du travail social, ces notions renvoient, en même temps, à une orientation éthique de tous les hommes et de toutes les institutions étatiques.

### **Approche et fonction d'une éthique professionnelle**

En tant qu'association professionnelle du travail social, le DBSH invite les acteurs dans le travail social à débattre des points de vue sur l'éthique dans le travail social et à les revoir de façon critique. Il importe, en particulier, de les appliquer et de continuer de les développer dans tous les domaines du travail social (dans la pratique, l'enseignement et la recherche, dans les structures et dans la politique). A notre avis, il est fondamental, à tous les niveaux institutionnels (formation, responsables, état, recherche) de créer, pour les travailleurs sociaux, des espaces permettant de développer des réflexions éthiques et de mener des discussions visant à la réalisation des structures du travail social.

L'analyse des questions éthiques assure la qualité du travail social. De plus, les besoins humanitaires de base, mentionnés dans les droits de l'homme, et les droits fondamentaux pour le travail professionnel sont reconnus au niveau individuel et structurel et utilisés comme bases pour le travail professionnel.

Ainsi, une éthique professionnelle pour le travail social remplit, à plusieurs niveaux, diverses fonctions :

1. Elle oblige les professionnels à appliquer des principes d'éthique professionnelle et à refuser des missions d'action en contradiction avec l'éthique professionnelle. Ainsi, elle est un élément indispensable de l'auto-contrôle professionnel.
2. Elle sert d'instrument de réflexion aux professionnels dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes.
3. Elle crée et assoit l'identité professionnelle et apporte une contribution majeure à l'auto-organisation de la profession.
4. Elle souligne l'orientation de la profession en termes de dignité humaine, d'actions éthiques et de principes de travail.
5. Elle met en évidence, à l'égard du public et/ou des utilisateurs/utilisatrices, l'orientation fondamentale du travail social et elle désigne les principes sur lesquels le public peut s'appuyer.
6. Elle met en évidence, vis-à-vis du public et de la politique, l'impact, mais aussi les limites de la profession.
7. Elle décrit la position par rapport à d'autres métiers et professions au niveau des limites et de la coopération/collaboration.
8. Dans ce contexte, elle décrit les exigences à l'égard du donneur d'ordre et/ou du responsable quant à une autonomie techniquement justifiable dans l'exercice de la profession.
9. L'éthique professionnelle influence, à long terme, la jurisprudence, par exemple dans le cas de procédures pénales à l'égard de professionnels, de demandes de dommages et intérêts de personnes recherchant de l'aide ainsi que dans les procédures du droit du travail.

### **Permettre l'action d'éthique professionnelle – Conditions générales et étapes suivantes**

L'élaboration de l'éthique professionnelle et/ou le développement des principes d'éthique professionnelle permettent de créer un espace de réflexion visant à traiter, de façon constructive, des situations de dilemmes. Dans ce contexte, il est judicieux que les travailleurs sociaux puissent s'appuyer sur des associations et des institutions qui les assistent, tant en ce qui concerne leur propre qualification qu'en ce qui concerne les conflits possibles dans les structures du travail social. Le DBSH a toujours un rôle de partenaire. Notre vision reste l'acceptation de l'éthique par de nombreux acteurs (organisations spécialisées, responsables, etc...) dans le travail social.

La référence à l'éthique professionnelle et aux valeurs et principes associés est la base pour que des demandes de « vie plus heureuse » et « d'action plus juste » puissent être traitées avec une position éthique réfléchie.

Les étapes suivantes :

1. Le DBSH, en tant qu'association professionnelle, discutera, à grande échelle, du projet « Ethique professionnelle » et, si possible, créera une base allant au-delà du DBSH.
2. Les travailleurs sociaux sont incités et aidés à lancer activement des débats concernant des questions éthiques dans leur environnement professionnel.
3. A long terme, le DBSH prévoit, pour ses membres, des mesures visant à favoriser durablement le discours éthique au sein de la profession. A cet effet, des formations soumises à un contrôle de la qualité dans le cadre de l'institut DBSH et du registre professionnel, peuvent être développés.
4. Au niveau institutionnel de l'association professionnelle, la commission d'éthique établie au sein du DBSH, chargée de clarifier des questions émanant de dilemmes professionnels, conseillera les organes et les responsables et élaborera des informations et des modèles à titre de soutien.

## Résumé

Le travail social en tant que profession requiert une forme de questionnement et d'auto-contrôle efficace ainsi qu'une base transparente pour l'évaluation éthique des missions confiées.

Parallèlement au développement des principes d'éthique professionnelle, le DBSH élabore, à cette fin, une éthique professionnelle pour le travail social.

La nécessité d'une éthique professionnelle pour le travail social se fonde dans la position de force à l'égard du public et de l'autonomie professionnelle requise par le travail. Cet aspect englobe une délimitation par rapport à des missions illégitimes des donneurs d'ordre, des employeurs et du public.

L'orientation vers les droits de l'homme et la dignité humaine, telle qu'elle est ancrée dans la loi fondamentale en République fédérale d'Allemagne, ainsi qu'une idée de la justice sociale représente, pour l'éthique professionnelle, le toit sous lequel peuvent se réunir les différents courants culturels, religieux et philosophiques au sein du travail social.

Le DBSH soutiendra la mise en oeuvre de l'éthique professionnelle dans la pratique ainsi que le débat avec tous les groupes concernés par diverses étapes.

Il a été démontré comment l'éthique professionnelle consolide la pratique du travail social et soutient les professionnels dans leur action. Dans ce contexte, la suprématie actuelle de la pensée et de l'action économique joue un rôle important dans la société, la politique sociale et le travail social. Elle pèse avant tout sur les personnes qui sont en marge de la société et qui ne disposent que de faibles ressources. De plus, la dominance des pressions économiques représente, pour de nombreux travailleurs sociaux, une charge et un défi parce qu'elle redéfinit les tâches quotidiennes et complique et/ou entrave ainsi des aides utiles. Si, cependant, le travail social veut favoriser le changement social et la résolution de problèmes et donner aux gens la possibilité de décider librement de mener une vie plus heureuse et s'il se sent impliqué dans les droits de l'homme et la justice sociale<sup>1</sup>, (il doit se pencher sur la question de la dominance des courants néolibéraux et développer une idée de ce à quoi on peut l'opposer et de ce à quoi peut ressembler une société plus juste. Ainsi, des objectifs qui semblent utopiques ne doivent pas être rejetés comme étant irréalistes, mais des perspectives professionnelles pour le public du travail social doivent être développées dans les conditions actuelles.

Ainsi, une éthique professionnelle permet de consolider le professionnalisme des travailleurs sociaux et de profiter réellement d'une position consultative réfléchie pour le public. Cela se réfère tant aux différents domaines d'activité du travail social qu'au niveau (socio-)politique. Le DBSH, en tant qu'association professionnelle, réunit ainsi la confiance opposant, aux conditions actuelles dans la société et dans la pratique professionnelle, une réelle utopie professionnelle pour une société juste et solidaire et pouvoir véritablement l'atteindre.

---

<sup>1</sup> Vgl.: Definition of Social Work, [www. http://ifsw.org/policies/definition-of-social-work/](http://ifsw.org/policies/definition-of-social-work/)

## Bibliographie :

- Banks, Sarah: Ethics and Values in Social Work, Basingstoke, New York, 2012
- Conradi, Elisabeth: Ethik im Kontext Sozialer Arbeit. In: Ethik-Journal 1. Jg.: Legitimation(en) sozialprofessionellen Handelns, Berlin, 2013
- Deutsche Gesellschaft für die Vereinten Nationen (Hrsg.): Gleiche Menschenrechte für alle. Dokumente zur Menschenrechtsweltkonferenz der Vereinten Nationen. In :Wien 1993, DGVN-Texte 43, Bonn, 1994
- Deutscher Berufsverband für Soziale Arbeit e.V. (Hrsg.): Heidelberger Erklärung, Berlin, 2012
- Deutscher Verein für öffentliche und private Fürsorge (Hrsg.): Fachlexikon der Sozialen Arbeit, 6. Auflage, Berlin, 2007
- Dungs, Susanne: Die Legitimität 'aufheben' – Zum Problem der normativen Begründung sozialprofessionellen Handelns. In: Ethik-Journal 1. Jg.: Legitimation(en) sozialprofessionellen Handelns, Berlin, 2013
- Fritzsche, K. Peter: Menschenrechte, Paderborn, 2004
- Jonas, Hans: Das Prinzip Verantwortung, Frankfurt am Main, 3. Auflage, 1993
- Lob-Hüdepohl, Andreas / Lesch, Walter (Hrsg.): Ethik Sozialer Arbeit, Paderborn, 2007
- Martin, Ernst: Sozialpädagogische Berufsethik, Weinheim und München, 2001
- Maus, Friedrich / Nodes, Wilfried / Röh, Dieter: Schlüsselkompetenzen der Sozialen Arbeit, Schwalbach, 2. Auflage, 2010
- Niemann, Hans-Joachim: Grundzüge der vereinheitlichenden Theorie der Ethik (VTE) - Aufklärung und Kritik 2, Nürnberg, 2009, S. 66-90.
- Nussbaum, Martha C: Gerechtigkeit oder Das gute Leben, Frankfurt am Main, 7. Auflage 2012
- Opielka, Michael: Gerechtigkeit und Soziale Arbeit – Sozialethische und sozialpolitische Perspektiven. In Ethik-Journal 1. Jg.: Legitimation(en) sozialprofessionellen Handelns, Berlin, 2013
- Prasad, Nivedita: Mit Recht gegen Gewalt – Die UN-Menschenrechte und ihre Bedeutung für die Soziale Arbeit, Opladen, 2011
- Rawls, John: Theorie der Gerechtigkeit, Frankfurt am Main, 18. Auflage, 2012
- Schmid Noerr, Gunzelin: Ethik in der Sozialen Arbeit, Stuttgart, 2012
- Schumacher, Thomas: Lehrbuch der Ethik in der Sozialen Arbeit, Weinheim und Basel, 2013
- Sen, Amartya: Die Idee der Gerechtigkeit, München, 2010
- Staub-Bernasconi, Silvia: Soziale Arbeit als Handlungswissenschaft, Bern, Stuttgart, Wien, 2007
- Thiersch, Hans : Gutes Leben im Konzept des gelingenden Alltags. In: Otto, Hans-Uwe/Ziegler, Holger (Hrsg.): Das Normativitätsproblem der Sozialen Arbeit – Zur Begründung deseigenen und gesellschaftlichen Handelns. In: Neue Praxis, Sonderheft 11, Lahnstein, 2012
- Wendt, Wolf Rainer: Geschichte der Sozialen Arbeit Band1 – Die Gesellschaft vor der sozialen Frage, Stuttgart, 5. Auflage, 2008
- Wendt, Wolf Rainer: Geschichte der Sozialen Arbeit Band2 – Die Profession im Wandel ihrer Verhältnisse, Stuttgart, 5. Auflage, 2008